



PRÉFET DE LA REGION MIDI-PYRENEES

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Toulouse, le 1^{er} JUIL 2012

Affaire suivie par : Christophe SABOT
Téléphone : 05 62 30 26 82
Télécopie : 05 62 30 26 64
Courriel : christophe.sabot
@developpement-durable.gouv.fr

Le Préfet de la région Midi-Pyrénées
Coordonnateur du bassin Adour Garonne

à

Réf : 12-0671

Destinataires in fine

Objet : Directive Inondations – Consultation en vue de sélectionner les Territoires à Risques Importants d'inondation du bassin Adour-Garonne.

P. J. : Carte et liste des TRI proposés à la consultation en Adour Garonne

Un exemplaire « Info Etat » du préfet coordonnateur de bassin

La première étape de la Directive Inondation est maintenant terminée avec la réalisation de l'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation que j'ai approuvée le 21 mars 2012. Ce document est désormais en ligne sur le site Internet : <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr> (rubrique « A la Une »).

S'appuyant sur ce premier travail, une seconde phase de la Directive Inondations a commencé, celle de la sélection des Territoires à Risques Importants d'inondation (TRI) qui devra être achevée fin septembre 2012.

Les principes méthodologiques retenus pour cette nouvelle étape ainsi qu'une première liste de poches d'enjeux ont été présentés lors des Commissions Territoriales du bassin Adour Garonne entre fin mars et début avril et lors de deux réunions de la Commission Inondation de Bassin les 12 mars et 22 juin derniers.

Faisant suite à ces réunions, je vous informe que les éléments utiles à la consultation pour cette seconde phase de la Directive Inondation, ainsi que les informations générales sur la mise en œuvre de la directive inondations, sont consultables sur le site Internet : <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr> (rubrique « A la Une »).

Je joins à cet envoi la carte et la liste des TRI soumis à la concertation.

J'attire votre attention sur l'importance de cette étape dans le cadre de la Directive Inondations et des conséquences qu'elle aura sur la suite de sa mise en œuvre pour le bassin Adour Garonne.

Je précise néanmoins que sur les secteurs non retenus comme TRI dans le cadre de cette première sélection, l'Etat continuera à soutenir les initiatives locales, dans le cadre des dispositifs de labellisation (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations et Plans de Submersion Rapide)
La mobilisation des parties prenantes reste donc essentielle sur l'ensemble du territoire.

Je joins à cet envoi un « Info Etat » résumant l'ensemble de la démarche.

Je vous remercie par avance pour l'intérêt que vous porterez à ce document de consultation en me transmettant vos avis pour le 10 septembre 2012 par courrier ou par réponse électronique à l'adresse suivante : commission-inondation-adour-garonne@developpement-durable.gouv.fr

Vous pourrez, au-delà des informations figurant sur le site, vous rapprocher des services locaux de l'Etat (préfectures, DREAL, DDT(M)) pour obtenir toutes informations complémentaires.

Il m'appartiendra alors fin septembre d'arrêter la liste des Territoires à Risques Importants d'inondation que j'aurai retenus.



Le Préfet de Région
Henri-Michel COMET

Liste des destinataires
Parties prenantes concernées par les TRI proposés en Adour Garonne

Communes et EPCI du Territoire à Risques Importants d'inondation Agen
Communes et EPCI du Territoire à Risques Importants d'inondation Bassin d'Arcachon
Communes et EPCI du Territoire à Risques Importants d'inondation Bergerac
Communes et EPCI du Territoire à Risques Importants d'inondation Bordeaux
Communes et EPCI du Territoire à Risques Importants d'inondation Cahors
Communes et EPCI du Territoire à Risques Importants d'inondation Castres-Mazamet
Communes et EPCI du Territoire à Risques Importants d'inondation Côtier Basque
Communes et EPCI du Territoire à Risques Importants d'inondation Dax
Communes et EPCI du Territoire à Risques Importants d'inondation Libourne
Communes et EPCI du Territoire à Risques Importants d'inondation Littoral Charentais-
Maritime
Communes et EPCI du Territoire à Risques Importants d'inondation Mende – Marvejols
Communes et EPCI du Territoire à Risques Importants d'inondation Montauban – Moissac
Communes et EPCI du Territoire à Risques Importants d'inondation Pau
Communes et EPCI du Territoire à Risques Importants d'inondation Périgueux
Communes et EPCI du Territoire à Risques Importants d'inondation Saintes – Cognac –
Angoulême
Communes et EPCI du Territoire à Risques Importants d'inondation Tonneins – Marmande
Communes et EPCI du Territoire à Risques Importants d'inondation Toulouse
Communes et EPCI du Territoire à Risques Importants d'inondation Tulle - Brive

Mesdames et messieurs membres de la Commission Inondations de Bassin

Messieurs les présidents des Établissements Publics Territoriaux de Bassin

Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Mesdames et messieurs les présidents de Conseil Général du bassin Adour Garonne

Madame et messieurs les présidents de Conseil Régional du bassin Adour Garonne

Messieurs les présidents des Associations départementales des maires

Mesdames et messieurs les présidents de SCoT

Mesdames et messieurs les présidents de CLE et des structures porteuses des SAGE

Mesdames et messieurs les représentants des maîtres d'ouvrage potentiels concernés par le périmètre des futures stratégies locales